

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 3 mai 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 mai 2022 à 19 h, au Centre des arts et de la culture, 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Joan Gagnon

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Fabien Lacorre  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.**

**Est également présent :**

La directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière, Carole Provençal

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 5 et 12 avril 2022.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 180 100 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2022.
  - 4.2 Adjudication - Émission par billets au montant de 1 180 100 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016.
  - 4.3 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2022-2023 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance "Vie/Accident des pompiers volontaires".
  - 4.4 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2022-2023 du courtier Essor Assurances pour le contrat en assurance "Aérodrome".
  - 4.5 Résolution d'autorisation de signatures pour tous les effets bancaires.
  - 4.6 Adoption du règlement numéro 210-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
  - 4.7 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2022.
  - 4.8 Adoption du tableau « Libellé des infractions au règlement numéro 210-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.
  - 4.9 Dépôt du rapport annuel du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2021.
  - 4.10 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.11 Nomination du représentant de la Municipalité de Lac-Etchemin au conseil de la MRC Les Etchemins.
  - 4.12 Adjudication du contrat pour la réparation du mur de béton du chalet du Mont-Original.

- 4.13 Proclamation de la "*Semaine nationale de la santé mentale*" du 2 au 8 mai 2022 et de la campagne 2022-2023 sur le thème "*L'empathie*".
- 4.14 Autorisation signataire - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG).
- 4.15 Réponse du Conseil municipal (2<sup>e</sup> étape) au grief numéro 2022-01 déposé par l'employé numéro 32-0056.
- 4.16 Octroi du contrat pour la fourniture d'équipements et produits d'éclairage LED dans 9 bâtiments municipaux et autres.
- 4.17 Autorisation des signataires - Entente entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins pour avoir accès au programme de supplément de loyer d'urgence et de subvention aux municipalités volet 1.
- 4.18 Autorisation signataire - Entente entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation "Village-relais".
- 4.19 Adhésion de la Municipalité de Lac-Etchemin au Programme d'assurances des OBNL de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

## **5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2022 au 14 mai 2023.
- 5.2 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2022 sous le thème "*Soyez prêt à toute éventualité*".
- 5.3 Adjudication du contrat pour le remplacement et l'agrandissement d'une porte de l'entrepôt servant au service incendie.
- 5.4 Adjudication du contrat d'achat d'un camion 10 roues neuf 2023.
- 5.5 Adjudication du contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection des rues Bernard et Roy.

## **6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois d'avril 2022.
- 6.2 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 191-2019 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin de s'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin.
- 6.3 Dépôt et présentation du règlement numéro 211-2022 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 191-2019 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin de s'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin.
- 6.4 Demande de dérogation mineure no. 2022-145 - Mme Mélanie Plante et M. Stéphane Pouliot, lot numéro 4 341 626, zone 74-REC, à Lac-Etchemin.
- 6.5 Aide financière octroyée à Restaurant Martini inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide à l'amélioration.
- 6.6 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une fin autre que l'agriculture relativement à la propriété sise au 115, 8<sup>e</sup> Rang appartenant à M. Sylvain Lafontaine.

## **7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2022.
- 7.2 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 9 au 15 mai 2022 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2022.

- 7.3 Autorisation des signataires - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin".
- 7.4 Autorisation d'approprier au fonds général une somme de 1 225 \$ de l'excédent accumulé affecté loisirs.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - M. Florent Pelletier.
- 8.2 Motion de félicitations - Les Cyclones - Appalaches en badminton.
- 8.3 Motion de félicitations - Mademoiselle Émilie Samuel recrue de l'année au sein du Rouge & Or Cheerleading.

**9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.**

**10. Lecture de la correspondance.**

**11. Affaires nouvelles :**

**11.1 Souscriptions diverses :**

- a) Participation au 29<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin.

**12. Période d'intervention des membres du conseil.**

**13. Période de questions des citoyens.**

**14. Levée de la séance.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».*

096-05-2022

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière

***Adoptée à l'unanimité.***

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 5 ET 12 AVRIL 2022**

---

Considérant que copie des procès-verbaux des séances du 5 et 12 avril 2022 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

097-05-2022-1

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

097-05-2022-2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 concernant l'engagement au poste de directeur général/greffier trésorier et autorisation pour le maire à signer le contrat d'engagement, tel que rédigé par le directeur général/greffier-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

098-05-2022  
4.1

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 180 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 MAI 2022**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets un montant total de 1 180 100 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2022, réparti comme suit :

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
106-2010	57 500 \$
113-2011	44 300 \$
159-2016	1 078 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait le 9 mai 2022, un emprunt au montant de 1 180 100 \$, sur un emprunt original de 1 498 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016;

Attendu que, en date du 9 mai 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 mai 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mai 2022;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et l'assistante-greffière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	67 600 \$	
2024.	69 400 \$	
2025.	71 500 \$	
2026.	73 500 \$	
2027.	75 600 \$	(à payer en 2027)
2027.	822 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 mai 2022, le terme original des règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016, soit prolongé de 1 jour.

***Adoptée à l'unanimité.***

099-05-2022  
4.2

**ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 180 100 \$ - REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 106-2010, 113-2011 ET 159-2016**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	3 mai 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mai 2022
Montant :	1 180 100 \$		

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2022, au montant de 1 180 100 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 600 \$	2,95000 %	2023
69 400 \$	3,40000 %	2024
71 500 \$	3,60000 %	2025
73 500 \$	3,70000 %	2026
898 100 \$	3,75000 %	2027

Prix : 98,65200

Coût réel : 4,05861 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

67 600 \$	4,06000 %	2023
69 400 \$	4,06000 %	2024
71 500 \$	4,06000 %	2025
73 500 \$	4,06000 %	2026
898 100 \$	4,06000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,06000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

67 600 \$	4,26000 %	2023
69 400 \$	4,26000 %	2024
71 500 \$	4,26000 %	2025
73 500 \$	4,26000 %	2026
898 100 \$	4,26000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,26000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2022 au montant de 1 180 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 106-2010, 113-2011 et 159-2016. Ces billets sont émis au prix de 98,65200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

***Adoptée à l'unanimité.***

100-05-2022  
4.3

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2022-2023 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"**

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 20 avril 2022 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance-vie inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 au montant de 2 225 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

101-05-2022  
4.4

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME  
2022-2023 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES POUR LE CONTRAT EN  
ASSURANCE "AÉRODROME"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 26 avril 2022 du courtier ESSOR Assurances pour l'assurance Aéroport (Global Aerospace - Police 21500548-QC-21);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET  
RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 au montant de 3 215 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

102-05-2022  
4.5

**RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURES POUR TOUS LES  
EFFETS BANCAIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE M. Camil Turmel, maire, soit et est par les présentes, autorisé à signer tous les effets bancaires de la Municipalité de Lac-Etchemin;

QU'en son absence, M. le conseiller Guyda Deblois soit autorisé à signer lesdits effets bancaires;

QUE les effets précédemment décrits soient contresignés par M. Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier ou, en son absence, par Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers;

QUE M. Patrick Lachance directeur général/greffier-trésorier soit nommé en tant qu'administrateur principal au niveau de l'Accès D Affaires;

QUE la présente résolution abroge toute résolution traitant du même sujet, particulièrement la résolution 240-11-2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

103-05-2022  
4.6

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2022 SUR LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2022;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 210-2022 en date du 1<sup>er</sup> avril 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 5 avril 2022;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 210-2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 210-2022 tel que rédigé et déposé par l'assistante-greffière.

***Adoptée à l'unanimité.***

104-05-2022  
4.7

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2022**

---

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle - Solutions Mieux-être LifeWorks" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et sexuel et le procédurier;
- Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail;
- Procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, étape par étape.

***Adoptée à l'unanimité.***



105-05-2022  
4.8

**ADOPTION DU TABLEAU "LIBELLÉ DES INFRACTIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2022 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin adopte par la présente résolution le tableau intitulé « **Libellé des infractions au règlement numéro 210-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés** » lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

106-05-2022  
4.9

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2021**

---

Considérant que les membres du conseil adoptent annuellement le plan d'action du comité de santé et de sécurité au travail ainsi que les diverses politiques de ce secteur;

Considérant que les membres du comité souhaitent faire part des diverses actions réalisées pour la santé et sécurité des travailleurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt du rapport annuel du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les actions réalisées pour l'année 2021.

***Adoptée à l'unanimité.***

107-05-2022  
4.10

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2021;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2022;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la "Mutuelle - Solutions Mieux-être LifeWorks";

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2022 en Santé et sécurité au travail préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire.

***Adoptée à l'unanimité.***

108-05-2022  
4.11

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU CONSEIL DE LA MRC LES ETCHEMINS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE M. le conseiller Guyda Deblois soit le représentant de la Municipalité de Lac-Etchemin au conseil de la MRC Les Etchemins.

***Adoptée à l'unanimité.***

109-05-2022  
4.12

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU MUR DE BÉTON DU CHALET DU MONT-ORIGINAL**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de dix (10) soumissionnaires pour la réparation du mur de béton du chalet du Mont-Original;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 3 mai 2022;

Considérant qu'une seule (1) offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

<b>SOUMISSIONNAIRE(S) ET LOCALITÉ</b>	<b>PRIX (TAXES INCLUSES)</b>
Aubin Gestion Construction inc. Lac-Etchemin	17 821,13 \$

Considérant que l'entreprise "Aubin Gestion Construction inc." a déposé une offre conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à l'entreprise "Aubin Gestion Construction inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Aubin Gestion Construction inc.", la réparation du mur de béton du chalet du Mont-Original, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 17 821,13\$, taxes incluses.

***Adoptée à l'unanimité.***

110-05-2022  
4.13

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 2 AU 8 MAI 2022 ET DE LA CAMPAGNE 2022-2023 SUR LE THÈME "L'EMPATHIE"**

---

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

***Adoptée à l'unanimité.***

111-05-2022  
4.14

**AUTORISATION SIGNATAIRE - ENTENTE DE SERVICE AVEC  
L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION (9-1-1PG)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin approuve la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) et confirme son intérêt à compléter et signer ladite entente;

QUE le directeur général/greffier-trésorier Patrick Lachance, soit et est autorisé à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

112-05-2022  
4.15

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL (2<sup>E</sup> ÉTAPE) AU GRIEF NUMÉRO 2022-01 DÉPOSÉ PAR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0056**

---

Considérant que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil, lors d'une séance de travail tenue le 25 avril 2022, des motifs évoqués conduisant au dépôt du grief numéro 2022-01 par l'employé numéro 32-0056;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la démarche suivie et des actions posées par la direction générale dans ce dossier;

Considérant que tous les membres du Conseil sont en mesure de prendre une décision éclairée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil maintient et appuie, par la présente résolution, la décision rendue par le directeur général/greffier-trésorier dans la correspondance transmise à l'employé numéro 32-0056, le 5 avril dernier en regard du grief numéro 2022-01.

***Adoptée à l'unanimité.***

113-05-2022  
4.16

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS D'ÉCLAIRAGE LED DANS 9 BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin octroie le contrat pour la fourniture d'équipements et de produits d'éclairage LED dans 9 bâtiments municipaux et autres, à la firme "Installation Techno-Pro (9321-0862 Québec inc.)", au montant de 62 434 \$ plus les taxes le tout en référence à l'offre de service du 29 avril 2022;

QUE les subventions potentielles du programme "Solutions Efficaces" d'Hydro-Québec sont de 31 150 \$;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 008-01-2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

114-05-2022  
4.17

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE ENTRE LA SHQ, LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION BEAUCE-ETCHEMINS POUR AVOIR ACCÈS AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS VOLET 1**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE le maire Camil Turmel et le directeur général/greffier-trésorier, Patrick Lachance, soient et sont autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à une entente entre la SHQ, la Municipalité de Lac-Etchemin et l'OMH Beauce-Etchemins pour avoir accès au programme de supplément de loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 1;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son autorisation pour l'ajout d'un (1) nouveau logement admissible audit programme et autorise l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins à gérer le supplément au loyer attribué à l'entente et s'engage à assumer 10 % des coûts du programme afférent.

***Adoptée à l'unanimité.***

115-05-2022  
4.18

**AUTORISATION SIGNATAIRE - ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'AIDE FINANCIÈRE PRÉVUE À L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ACCREDITATION "VILLAGE-RELAIS"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le directeur général/greffier-trésorier Patrick Lachance, soit et est autorisé à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports et la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation "Village-relais".

***Adoptée à l'unanimité.***

116-05-2022  
4.19

## **ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

---

Attendu que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

Attendu que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

Attendu que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil autorise la Municipalité de Lac-Etchemin à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

<b>Numéro police</b>	<b>Nom</b>	<b>Adresse</b>
<b>OSBL-0102236</b>	Chevaliers de Colomb - Conseil 2988 - Ste-Germaine	1470, route 277
<b>OSBL-0102303</b>	Tournoi de balle-molle familial	325, rue Gagnon
<b>OSBL-0102665</b>	Chorale l'Écho du Lac	332A, rue Bouchard
<b>OSBL-200257</b>	Association écologique des Etchemins	323, rang de la Grande- Rivière
<b>OSBL-200743</b>	Association de protection du lac Etchemin	549, route du Sanctuaire
<b>OSBL-202243</b>	OTJ Ste-Germaine Station	102, rue du Centre Social

***Adoptée à l'unanimité.***

### 5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

117-05-2022  
5.1

## **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2022 AU 14 MAI 2023**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2022 au 14 mai 2023;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 25 avril 2022;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux exigences stipulées au devis technique (respect des normes gouvernementales et autres) et au bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS																	
LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2022-2023																	
15 MAI 2022 AU 14 MAI 2023																	
Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles								Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)			
					Attache rapide	Brise roches	Godet à fossé	Godet convert.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.	Défonceuse		Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.	9118-9167 Québec Inc. (Carrière Ste-Rose)	Excavation L.R. Pouliot inc.
Pelle	Caterpillar	303.5E2C R	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		94.75 \$		
					X	X	X	X	X		X		12 mois		135.00 \$		
	Komatsu	PC-35MR-2	2008		X	X	X	X	X	X	X		Été	80.00 \$			
													Hiver	80.00 \$			
	Volvo	EC35	2006			X	X	X		X		12 mois				80.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-78US-10	2017	1304	X		X	X	X		X		Été	90.00 \$			
													Hiver	90.00 \$			
Pelle	Kobelco	SK140SR LC-7	2021	1306	X		X	X	X		X		Été		130.00 \$		
													Hiver		145.00 \$		
	Case	CX-145	2021		X		X	X	X	X	X		Été				120.00 \$
													Hiver				135.00 \$
	Volvo	ECR-145EL	2019		X		X	X	X		X	6 mois				130.00 \$	
Pelle	Doosan	DX-140LC-3	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X		Été	110.00 \$			
													Hiver	125.00 \$			
Pelle	Doosan	DX-180LC-5	2016	1310	X		X	X		X			Été		135.00 \$		
													Hiver		154.00 \$		
Pelle	Case	210	2022	1313	X		X	X		X	X	X	Été				150.00 \$
													Hiver				165.00 \$
	Doosan	DX225LC-5	2019		X		X	X		X	X		Été		150.00 \$		
													Hiver		170.00 \$		
	John Deere	210G	2012		X		X	X		X	X	X	Été	130.00 \$			
													Hiver	150.00 \$			
Pelle	Kobelco	SK-290LC	2005	1315	X		X	X		X			Été		160.00 \$		
													Hiver		177.00 \$		
Pelle	John Deere	300G	2018	1318	X		X	X		X	X	X	Été	160.00 \$			
													Hiver	180.00 \$			
	Hitachi	ZX300LC-6N	2016		X		X	X					Été		175.00 \$		
													Hiver		195.00 \$		
	Volvo	ECR-305	2010		X		X	X		X		6 mois				180.00 \$	

Pelle	Komatsu	PC-300LC-7	2005	1320	X		X	X		X	X	X	Été	150.00 \$			
													Hiver	170.00 \$			
Pelle	Doosan	DX350	2019	1328	X		X	X		X	X	X	Été	165.00 \$			
													Hiver	180.00 \$			
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456									6 mois		110.00 \$		
Camion 10 roues 3 essieux	Western	4900S	2017										12 mois	99.18 \$			
	Peterbilt	357	2007										12 mois		99.18 \$		
	Kenworth	T-800	2005										12 mois			99.18 \$	
	Volvo	VHD	2002										pas disponible				
	Volvo	VHD	2002										pas disponible				
	Peterbilt	357	2003										12 mois			99.18 \$	
	Sterling	LT9513	2002										12 mois		99.18 \$		
	Inter	9200	2001										Mai à nov				99.18 \$
	Sterling	LT9513	1999										6 mois		99.18 \$		
	Ford	LTL 9000	1995										12 mois			99.18 \$	
Camion 12 roues 4 essieux	Freighliner	1145D	2018										12 mois	115.67 \$			
	Kenworth	T-800	2005										12 mois			115.67 \$	
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 2 essieux	Kenworth	T-800	2021											126.93 \$			
	Kenworth	T-800	2013										12 mois		126.93 \$		
	Peterbilt	388	2011										12 mois			126.93 \$	
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		126.93 \$		
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 4 essieux	Peterbilt	388	2011										12 mois			139.50 \$	
Camion fardier	Kenworth	T-800	2013										12 mois		150.00 \$		
	Freighliner	FL120 Classic	2000										12 mois		150.00 \$		
	Kenworth	W900B	2000										12 mois			160.00 \$	
	Kenworth	Con	1995										pas disponible				
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720									12 mois	130.00 \$			
Chargeur sur roues	Doosan	DL220-5	2021										12 mois		135.00 \$		
	Kawasaki	6727	2016	0725									12 mois		135.00 \$		
	Case	621D	2004										12 mois			125.00 \$	
Niveleuse	Champion	740	1991	0275									6 mois		130.00 \$		
Rouleau	Superpac	540	2002	2065									6 mois		96.00 \$		

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux quatre (4) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les quatre (4) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des quatre

(4) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout conformément aux exigences du devis et tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut et s'il y a lieu, tenant compte de l'ajustement du taux de la machinerie lourde en fonction du prix du carburant prévu à l'article 4 du devis.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-05-2022  
5.2

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE" DU 1<sup>ER</sup> AU 7 MAI 2022 SOUS LE THÈME "SOYEZ PRÊT À TOUTE ÉVENTUALITÉ"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2022, semaine de la sécurité civile, sous le thème "*Soyez prêt à toute éventualité*".

***Adoptée à l'unanimité.***

119-05-2022  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT ET L'AGRANDISSEMENT D'UNE PORTE DE L'ENTREPÔT SERVANT AU SERVICE INCENDIE**

---

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de neuf (9) fournisseurs concernant le remplacement et l'agrandissement d'une porte de l'entrepôt servant au service incendie;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur du Service incendie a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Entreprise et localité</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Constructions Marc Rancourt Lac-Etchemin	20 638,01 \$
Construction Gilbert et Fils Lac-Etchemin	22 800,23 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le contrat pour le remplacement et l'agrandissement d'une porte de l'entrepôt servant au service incendie soit octroyé à l'entreprise "Constructions Marc Rancourt" pour un montant de 20 638,01 \$, taxes incluses. Cet achat sera payé à 100% du montant par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2023) dans le cadre des travaux de la priorité 4 considérant qu'il s'agit d'un bâtiment d'entreposage des équipements mobiles pour les interventions spécialisées des pompiers.

***Adoptée à l'unanimité.***

120-05-2022  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF 2023**

---

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2023 pour le service de collecte de matières résiduelles;

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour l'achat d'un camion 10 roues neuf 2023;



Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 12 avril 2023;

Considérant qu'une (1) offre a été reçue et jugée conforme;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le coordonnateur aux travaux publics et la directrice des services administratifs et financiers ont étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE ET LOCALITÉ</b>	<b>MARQUE</b>	<b>MODÈLE</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>MONTANT (TAXES INCLUSES)</b>
Tardif Diesel inc. Ascot Corner	Western Star	49X	2023	256 709,28 \$

Considérant que le coordonnateur aux travaux publics et la directrice des services administratifs et financiers, après étude de la soumission conforme, recommandent l'adjudication du contrat à "Tardif Diesel inc." pour l'achat d'un camion 10 roues neuf 2023;

Considérant que de légers changements ont été apportés au devis du camion suite à l'ouverture des soumissions selon les prix suivants confirmés par Tardif Diesel inc. pour un crédit de 618,56 \$ (taxes incluses), à l'ajout d'une garantie supplémentaire pour le filage 1 505,02 \$ (taxes incluses) et la surcharge du fabricant pour un modèle 2023 de 8 469,06 \$, pour un coût total additionnel de 9 355,52 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde au soumissionnaire conforme soit "Tardif Diesel inc.", le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues neuf 2023 conformément aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

QUE le conseil accepte les changements apportés au devis du camion et la surcharge de 9 355,52 \$ (taxes incluses) pour un grand total de 266 064,80 \$ (taxes incluses), au coût net de 242 952,62 \$;

QUE le conseil autorise que soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté "Matières résiduelles", la somme de 242 952,62 \$ (montant net) pour l'achat dudit camion et de la garantie supplémentaire.

***Adoptée à l'unanimité.***

121-05-2022  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE ET LA VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BERNARD ET ROY**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de deux (2) laboratoires spécialisés dans la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Englobe Corp. Saint-Georges	10 205,87 \$
EQ Québec	17 060,47 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire soit "Englobe Corp.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la surveillance et la vérification de la qualité des matériaux pour les travaux de réfection des rues Bernard et Roy au soumissionnaire le plus bas soit "Englobe Corp." au montant de 10 205,87 \$ (taxes incluses);

QUE ces coûts seront financés par le programme FIMEAU pour la rue Bernard et par la TECQ pour la rue Roy.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE  
CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION - AVRIL 2022**

---

La directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois d'avril 2022, préparé par le service d'urbanisme.

6.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 RELATIF AU LAVAGE ET À  
L'INSPECTION DES EMBARCATIONS AFIN DE S'ASSURER LA  
PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC ETCHEMIN**

---

**AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Yannick Dion, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance ordinaire subséquente, le règlement numéro 211-2022 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 191-2019 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin de s'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin.

\_\_\_\_\_  
Yannick Dion, conseiller

6.3 **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2022 AYANT  
POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 RELATIF  
AU LAVAGE ET À L'INSPECTION DES EMBARCATIONS AFIN DE  
S'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU LAC ETCHEMIN**

---

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Yannick Dion, le projet du règlement numéro 211-2022 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 191-2019 relatif au lavage et à l'inspection des embarcations afin de s'assurer la protection et la conservation du lac Etchemin.

122-05-2022  
6.4

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2022-145 - MME MÉLANIE PLANTE ET M. STÉPHANE POULIOT, 123, CHEMIN DES AVALANCHES, LOT NUMÉRO 4 341 626, ZONE 74-REC, À LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 8 mars 2022;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement de la résidence de sorte que la somme des marges de recul latérales soit de 5,53 mètres lorsque la norme prévoit 6 mètres, le tout respectivement à l'article 4.2.5 du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le type de construction demandé ne risque pas d'affecter l'esthétique ni l'homogénéité du secteur;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2022-145 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

123-05-2022  
6.5

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À RESTAURANT MARTINI INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE À L'AMÉLIORATION**

---

**Étant donné que M. le conseiller Fabien Lacorre considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite aide financière le concerne personnellement, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 6.5 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide à l'amélioration) de ladite politique a été déposée par Restaurant Martini inc. concernant un projet de création d'une boucherie et nouvelle offre de restauration;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Restaurant Martini inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 10 000 \$, montant admissible au volet 3 (Aide à l'amélioration), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 5 000 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 5 000 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

***Adoptée à l'unanimité.***

**M. le conseiller Fabien Lacorre regagne son siège et participe de nouveau aux débats.**

124-05-2022  
6.6

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE ALIÉNATION, UN LOTISSEMENT ET UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE RELATIVEMENT À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 115, 8<sup>E</sup> RANG APPARTENANT À M. SYLVAIN LAFONTAINE**

---

Attendu que le projet vise à faire des échanges de terrain avec son voisin, qui est son père soit M. Julien Lafontaine, afin d'être en mesure d'y relocaliser ses installations septiques;

Attendu que ledit lot est localisé dans la zone 71-A au sens du règlement de zonage numéro 62-2006 et l'usage actuel et projeté sont conformes au règlement de zonage numéro 62-2006;

**POUR TOUS CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE ce Conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1):

1. Le potentiel des lots visés par la demande et des lots avoisinants est de classe 5 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation des parcelles que M. Sylvain Lafontaine désire acquérir, à des fins agricoles, est restreinte en raison de la proximité de la résidence de M. Lafontaine (distance d'épandage à respecter).

3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévue au règlement de zonage numéro 62-2006. Le demandeur est d'avis qu'une éventuelle autorisation quant aux présentes demandes n'empêcherait aucunement Ferme Roy et Provençal inc. (en location) de poursuivre l'utilisation actuelle (épandage et culture du foin) sur le terrain de M. Julien Lafontaine. Au contraire, le terrain est déjà exploité et va le demeurer.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en dehors de la zone agricole. Cependant, ceux-ci ne sont d'aucun intérêt pour M. Lafontaine.
6. Le demandeur expose également que la présente demande, si elle est acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
7. L'aliénation projetée n'aurait pas pour effet de multiplier les unités foncières ni d'en constituer de nouvelles. Après la réalisation de l'échange, M. Julien Lafontaine conserverait une superficie contigüe inchangée de 46.86 hectares (accroît sa propriété de 584 m<sup>2</sup>), soit une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
8. Ce point est non applicable.
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

125-05-2022

7.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2022**

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2022 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

126-05-2022  
7.2

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 9 AU 15 MAI 2022 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2022**

---

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles et des aînés;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 9 au 15 mai 2022 sous le thème "*Engagés pour les familles!*" ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

***Adoptée à l'unanimité.***

127-05-2022  
7.3

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN"**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la tenue de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FABIEN LACORRE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole pour une activité de jeux gonflables;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

128-05-2022  
7.4

**AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 1 225 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QU'un montant de 1 225 \$ soit approprié au fonds général de l'excédent accumulé affecté loisirs afin d'acquitter le coût d'achat de quatre (4) projecteurs usagés pour l'aréna.

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR FLORENT PELLETIER POUR SA PARTICIPATION AU MARATHON DE BOSTON**

---

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de monsieur Florent Pelletier afin de souligner sa participation au 126<sup>e</sup> Marathon de Boston tenu le lundi 18 avril 2022. Il a complété le parcours de 42 km avec un excellent temps de 3 heures 42 minutes 13 secondes.

Monsieur Pelletier est un athlète persévérant qui ne ménage pas les efforts pour atteindre ses objectifs, il est un bel exemple à suivre. Il a plusieurs marathons à son actif et ne compte pas s'arrêter bien qu'il a soufflé 71 bougies en 2022.

Toutes nos félicitations et bonne continuité.

---

Camil Turmel, maire

---

Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - LES CYCLONES - APPALACHES EN BADMINTON**

---

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de 3 jeunes de l'École des Appalaches qui se sont signalés lors d'un championnat de badminton à la Polyvalente St-Martin en Sport scolaire.

Il s'agit de Clara Gourde : médaille d'or chez les benjamines, Raphaëlle Roy : médaille d'argent chez les juvéniles filles et Victor Bisier: médaille d'argent chez les juvéniles masculins.

Toutes nos félicitations à vous 3 et une bonne continuité dans votre sport.

---

Camil Turmel, maire

---

Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière

8.3 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MADEMOISELLE ÉMILIA SAMUEL RECRUE DE L'ANNÉE AU SEIN DU ROUGE & OR CHEERLEADING**

---

Monsieur le conseiller Fabien Lacorre présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de mademoiselle Émilía Samuel qui a récemment reçu le titre de recrue de l'année au sein du Rouge & Or Cheerleading, en plus de finir deuxième à ce titre sur le circuit universitaire québécois.

Émilía Samuel en est à sa première année au sein du Rouge & Or et elle a contribué à la victoire de l'équipe au Championnat provincial de Cheerleading, catégorie

universitaire mixte COED, niveau 7, présenté le 19 mars à Saint-Hyacinthe. Son équipe a également décroché le premier prix coup de cœur du public.

\_\_\_\_\_  
Camil Turmel, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière

129-05-2022  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2022 pour la somme de 340 380,99 \$, le tout tel que détaillé comme suit: achats impayés : 242 035,71 \$ et déboursés directs: 98 345,28 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise l'assistante-greffière à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

\_\_\_\_\_  
Carole Provençal  
Directrice des services administratifs et financiers et assistante-greffière

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

130-05-2022  
a)

**PARTICIPATION AU 29<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM BEGIN**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin participe à l'activité de golf de la Fondation Sanatorium Bégin qui se tiendra le 10 juin 2022 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin en procédant à quatre (4) inscriptions au coût de 300 \$.

***Adoptée à l'unanimité.***



12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 8 h 10 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Joan Gagnon propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTRICE DES SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS  
ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE